# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21200033500415

# COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE MAIRIE DE BASTIA

POSTE COMPTABLE DE : commune de bastia

# **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

# **Budget primitif**

BUDGET: BUDGET ANNEXE VIEUX PORT (2)

# **ANNEE 2025**

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# **Sommaire**

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
·	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	24
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	25
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	28
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	29
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	30
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	31
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	32
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	33
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	34
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	36

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(1)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) D lib ration du 17/09/2020.
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION
--------------

		DEPENSES DE LA SECTION RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 619 698,71	1 081 343,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 538 355,71
S	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 619 698,71	1 619 698,71
•	ı	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	296 876,23	219 720,40
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	398 621,93	429 931,05
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 45 846,71
ك.	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	695 498,16	695 498,16
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 315 196,87	2 315 196,87

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2		

# **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	660 800,00	0,00	720 000,00	720 000,00	720 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	270 000,00	0,00	287 000,00	287 000,00	287 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	0,00	500,00	500,00	500,00
To	otal des dépenses de gestion des services	931 400,00	0,00	1 007 500,00	1 007 500,00	1 007 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	16 943,00	0,00	357 478,31	357 478,31	357 478,31
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	983 343,00	0,00	1 399 978,31	1 399 978,31	1 399 978,31
023	Virement à la section d'investissement (6)	5 <b>4</b> 23,26		129 720,40	129 720,40	129 720,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	69 576,74		90 000,00	90 000,00	90 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	75 000,00		219 720,40	219 720,40	219 720,40
	TOTAL	1 058 343,00	0,00	1 619 698,71	1 619 698,71	1 619 698,71

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 619 698,71

# **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 026 000,00	0,00	1 062 000,00	1 062 000,00	1 062 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
Т	otal des recettes de gestion des services	1 056 000,00	0,00	1 079 000,00	1 079 000,00	1 079 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	1 058 000,00	0,00	1 081 000,00	1 081 000,00	1 081 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	343,00		343,00	343,00	343,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	343,00		343,00	343,00	343,00
	TOTAL	1 058 343,00	0,00	1 081 343,00	1 081 343,00	1 081 343,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 538 355,71

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 619 698,71

## Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	219 377,40
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3	

# **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00	0.00	0.00	0.00	0,00
21	'	31 001,12	-,	50 000,00	50 000,00	82 982,65
	Immobilisations corporelles	*	32 982,65	•	•	ĺ
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	365 639,28	222 877,35	222 877,35	588 516,63
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	51 001,12	398 621,93	272 877,35	272 877,35	671 499,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 655,88	0,00	23 655,88	23 655,88	23 655,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	23 655,88	0,00	23 655,88	23 655,88	23 655,88
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	74 657,00	398 621,93	296 533,23	296 533,23	695 155,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	343,00		343,00	343,00	343,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	343,00		343,00	343,00	343,00
	TOTAL	75 000,00	398 621,93	296 876,23	296 876,23	695 498,16

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	695 498,16

# **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	429 931,05	0,00	0,00	429 931,05
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes		0,00	429 931,05	0,00	0,00	429 931,05
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	l des recettes réelles d'investissement	0,00	429 931,05	0,00	0,00	429 931,05
021	Virement de la section d'exploitation (4)	5 <b>4</b> 23,26		129 720,40	129 720,40	129 720,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	69 576,74		90 000,00	90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	des recettes d'ordre d'investissement	75 000,00		219 720,40	219 720,40	219 720,40
	TOTAL	75 000,00	429 931,05	219 720,40	219 720,40	649 651,45

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	45 846,71
I <del>-</del>	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	695 498,16

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  FONCTIONNEMENT (8)  219 377,40
--

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	720 000,00		720 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	287 000,00		287 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	357 478,31	0,00	357 478,31
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	90 000,00	90 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	35 000,00		35 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		129 720,40	129 720,40
	Dépenses d'exploitation – Total	1 399 978,31	219 720,40	1 619 698,71

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 619 698,71

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	343,00	343,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	23 655,88	0,00	23 655,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	82 982,65	0,00	82 982,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	588 516,63	0,00	588 516,63
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	695 155,16	343,00	695 498,16

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
1	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	695 498,16

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 062 000,00		1 062 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00		17 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	343,00	2 343,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 081 000,00	343,00	1 081 343,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	538 355,71
1	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 619 698,71

Opérations d'ordre **TOTAL** INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) (2) 10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106) 0,00 0,00 Subventions d'investissement reçues 13 429 931,05 0,00 429 931,05 14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires 0,00 0,00 0,00 0,00 15 Provisions pour risques et charges (4) 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 0,00 0,00 0,00 budgétaire) 18 Comptes liaison : affectat° BA, régies 0,00 0,00 0,00 20 Immobilisations incorporelles 0,00 0,00 0,00 21 Immobilisations corporelles 0,00 0,00 0,00 22 Immobilisations reçues en affectation 0,00 0,00 0,00 23 Immobilisations en cours 0,00 0,00 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 28 90 000,00 90 000,00 Amortissement des immobilisations 29 Dépréciation des immobilisations (4) 0,00 0,00 39 Dépréciat° des stocks et en-cours (4) 0,00 0,00 45... Opérations pour compte de tiers (5) 0,00 0,00 0,00 481 Charges à répartir plusieurs exercices 0,00 0,00 491 Dépréciations des comptes de clients 0,00 0,00 0,00 0,00 3... Stocks 0,00 021 Virement de la section d'exploitation 129 720,40 129 720,40 Recettes d'investissement - Total 429 931,05 219 720,40 649 651,45

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 45 846,71

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 695 498,16

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	660 800,00	720 000,00	720 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	41 000,00	64 700,00	64 700,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 000,00	17 500,00	17 500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	500,00	500,00
6066	Carburants	500 000,00	500 000,00	500 000,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	20 000,00	20 000,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	500,00	500,00	500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	600,00	600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6161	Multirisques	1 000,00	1 000,00	1 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	20 000,00	20 000,00
618	Divers	1 000,00	7 000,00	7 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	5 100,00	2 000,00	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	3 000,00	3 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	500,00	500,00
6288	Autres	2 000,00	3 000,00	3 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	16 000,00	16 500,00	16 500,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	200,00	200,00	200,00
63512	Taxes foncières	36 000,00	35 000,00	35 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	270 000,00	287 000,00	287 000,00
6331	Versement de mobilité	1 276,50	1 219,08	1 219,08
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	142,46	136,05	136,05
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 432,14	1 367,70	1 367,70
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	85,44	81,59	81,59
6411	Salaires, appointements, commissions	122 744,38	145 870,88	145 870,88
6413	Primes et gratifications	13 039,42	12 452,64	12 452,64
6414	Indemnités et avantages divers	56 923,32	54 361,77	54 361,77
6415	Supplément familial	0,00	15,00	15,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	27 271,86	26 036,40	26 036,40
6453	Cotisations aux caisses de retraites	37 845,73	36 142,67	36 142,67
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 283,78	1 226,01	1 226,01
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 931,05	1 837,37	1 837,37
6478	Autres charges sociales diverses	6 023,92	5 752,84	5 752,84
648	Autres charges de personnel	0,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	500,00	500,00
6518	Autres chi diverses de gestion sourante	500,00 100,00	0,00	0,00
6588 <b>TOTAL</b> =	Autres ch. diverses de gestion courante  = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  = (011 + 012 + 014 + 65)	931 400,00	500,00 1 007 500,00	500,00 1 007 500,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	16 943,00	357 478,31	357 478,31
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	343 478,31	343 478,31
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	16 943,00	14 000,00	14 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6951	Impôts sur les bénéfices	35 000,00	35 000,00	35 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
1	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	983 343,00	1 399 978,31	1 399 978,31

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	5 423,26	129 720,40	129 720,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	69 576,74	90 000,00	90 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	69 576,74	90 000,00	90 000,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	75 000,00	219 720,40	219 720,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		75 000,00	219 720,40	219 720,40
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	1 058 343,00	1 619 698,71	1 619 698,71

	<del>+</del>
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
•	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 619 698,71

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 026 000,00	1 062 000,00	1 062 000,00
706	Prestations de services	100 000,00	130 000,00	130 000,00
707	Ventes de marchandises	500 000,00	600 000,00	600 000,00
7083	Locations diverses	230 000,00	250 000,00	250 000,00
7088	Autres produits activités annexes	196 000,00	82 000,00	82 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	17 000,00	17 000,00
7588	Autres	30 000,00	17 000,00	17 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	1 056 000,00	1 079 000,00	1 079 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
778	Autres produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	1 058 000,00	1 081 000,00	1 081 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	343,00	343,00	343,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	343,00	343,00	343,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	343,00	343,00	343,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 058 343,00	1 081 343,00	1 081 343,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	538 355,71
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 619 698,71

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	20 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	31 001,12	50 000,00	50 000,00
2135	Installations générales, agencements	15 343,00	20 000,00	20 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	15 658,12	10 000,00	10 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	10 000,00	10 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	222 877,35	222 877,35
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	222 877,35	222 877,35
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	51 001,12	272 877,35	272 877,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 655,88	23 655,88	23 655,88
1687	Autres dettes	23 655,88	0,00	0,00
16871	Rembours. emprunts coll. rattachement	0,00	23 655,88	23 655,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	23 655,88	23 655,88	23 655,88
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	74 657,00	296 533,23	296 533,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	343,00	343,00	343,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	343,00	343,00	343,00
13918	Autres subventions d'équipement	343,00	0,00	0,00
139188	des tiers	0,00	343,00	343,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	343,00	343,00	343,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	75 000,00	296 876,23	296 876,23

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	398 621,93
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	695 498,16

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	5 423,26	129 720,40	129 720,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	69 576,74	90 000,00	90 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	12 212,00	12 212,00
28135	Installations générales, agencements,	20 648,00	14 852,00	14 852,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	31 593,00	31 593,00	31 593,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 617,00	6 010,00	6 010,00
28153	Installations à caractère spécifique	719,00	16 761,00	16 761,00
28155	Outillage industriel	1 024,52	820,00	820,00
28182	Matériel de transport	5 324,80	3 187,00	3 187,00
28188	Autres	6 650,42	4 565,00	4 565,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	75 000,00	219 720,40	219 720,40
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	75 000,00	219 720,40	219 720,40
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	75 000,00	219 720,40	219 720,40

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	429 931,05
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	45 846,71
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	695 498,16

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

# A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

# A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		ALL			Emprunts et		rigine du contrat							
			5.					ı	initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					0,00									
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					686 020,58									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					686 020,58									
	VILLE DE BASTIA				686 020,58	F		0,000	0,000	EUR	А	С	N	A-1

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat								
(Pour ch	Nature naque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
Total gé	énéral					686 020,58									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

# A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				ON FAR NATU					/ / /			Emprunts et dettes au 01/01/N									
						Ė	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice											
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice									
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		212 902,98					23 655,88	0,00	0,00	0,00									
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00									
1687 Autres dettes (total)		0,00		212 902,98					23 655,88	0,00	0,00	0,00									
	N	0,00	A-1	212 902,98	9,00	F		0,000	23 655,88	0,00	0,00	0,00									
Total général		0,00		212 902,98					23 655,88	0,00	0,00	0,00									

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

# A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	3	24/01/2017
L	Bâtiments	35	24/01/2017
L	Agencements, Aménag des constructions	25	24/01/2017
L	Installations à caractère spécifiques (caisse?)	8	24/01/2017
L	Matériel industriel	8	24/01/2017
L	OutiOutillage industriel	8	24/01/2017
L	Matériel de transport	8	24/01/2017
L	Matériel de bureau et matériel informatique	8	24/01/2017
L	Mobilier	10	24/01/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

# A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

		J I INO VIOIOIN	<u> </u>			
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATI	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00
CONTENTIEUX	0,00	13/04/2023	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00
Dépréciations (2)	6 651,71		0,00	6 651,71	0,00	6 651,71
PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES	6 651,71	14/11/2024	0,00	6 651,71	0,00	6 651,71
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	6 651,71		19 000,00	25 651,71	0,00	25 651,71

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV
A4.1

# DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	45 846,71	45 846,71
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	31 309,12	31 309,12
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	77 155,83	77 155,83

# Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	77 155,83	77 155,83
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	77 155,83	77 155,83

# COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	23 998,88	23 998,88
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	219 720,40	219 720,40
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	195 721,52	195 721,52

<sup>(1)</sup> Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

# DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENS PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	23 998,88	I 23 998,88
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	23 655,88	23 655,88
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	23 655,88	23 655,88
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	343,00	343,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	343,00	343,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

# **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	219 720,40	III 219 720,40
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	219 720,40	219 720,40
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	12 212,00	12 212,00
28135	Installations générales, agencements,	14 852,00	14 852,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	31 593,00	31 593,00
28151	Installations complexes spécialisées	6 010,00	6 010,00
28153	Installations à caractère spécifique	16 761,00	16 761,00
28155	Outillage industriel	820,00	820,00
28182	Matériel de transport	3 187,00	3 187,00
28188	Autres	4 565,00	4 565,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
<i>4</i> 81	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	129 720,40	129 720,40

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	4504
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.1
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.2
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

# A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV
B1.3

# B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

# C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique territorial	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent maitrise principal	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

#### C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		REMUNERATION (3)		REMUNERATION (3)		CON	ITRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)				
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00						
TOTAL GENERAL				0,00						

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

POL: Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP) :
  - 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
  - 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
  - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
  - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
  - 332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
  - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
  - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
  - 332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 hábitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
  - 332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
  - 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
  - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
  - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
  - 326\_352: Modalités particulières: recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
  - 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
  - 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
  - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
  - A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

PIERRE SAVELLI  ALBERTELLI VIVIANE  BELGODERE DANIELLE  CARRIER MARIE DOMINIQUE  COLOMBANI CARULINA  DALCOLETTO FRANCOIS  DASSIBAT FRANCK  DE GENTILI EMMANUELLE  DE ZERBI LISANDRU  DEL MORO ALAIN  FABIANI FRANCOIS  FILIPPI FRANCOISE  GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA		
BELGODERE DANIELLE  CARRIER MARIE DOMINIQUE  COLOMBANI CARULINA  DALCOLETTO FRANCOIS  DASSIBAT FRANCK  DE GENTILI EMMANUELLE  DE ZERBI LISANDRU  DEL MORO ALAIN  FABIANI FRANCOIS  FILIPPI FRANCOISE  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	PIERRE SAVELLI	
CARRIER MARIE DOMINIQUE  COLOMBANI CARULINA  DALCOLETTO FRANCOIS  DASSIBAT FRANCK  DE GENTILI EMMANUELLE  DE ZERBI LISANDRU  DEL MORO ALAIN  FABIANI FRANCOIS  FILIPPI FRANCOISE  GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	ALBERTELLI VIVIANE	
COLOMBANI CARULINA  DALCOLETTO FRANCOIS  DASSIBAT FRANCK  DE GENTILI EMMANUELLE  DE ZERBI LISANDRU  DEL MORO ALAIN  FABIANI FRANCOIS  FILIPPI FRANCOISE  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI ANTOINE  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	BELGODERE DANIELLE	
DALCOLETTO FRANCOIS  DASSIBAT FRANCK  DE GENTILI EMMANUELLE  DE ZERBI LISANDRU  DEL MORO ALAIN  FABIANI FRANCOIS  FILIPPI FRANCOISE  GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	CARRIER MARIE DOMINIQUE	
DASSIBAT FRANCK  DE GENTILI EMMANUELLE  DE ZERBI LISANDRU  DEL MORO ALAIN  FABIANI FRANCOIS  FILIPPI FRANCOISE  GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI ANTOINE  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	COLOMBANI CARULINA	
DE GENTILI EMMANUELLE  DE ZERBI LISANDRU  DEL MORO ALAIN  FABIANI FRANCOIS  FILIPPI FRANCOISE  GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	DALCOLETTO FRANCOIS	
DE ZERBI LISANDRU  DEL MORO ALAIN  FABIANI FRANCOIS  FILIPPI FRANCOISE  GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	DASSIBAT FRANCK	
DEL MORO ALAIN  FABIANI FRANCOIS  FILIPPI FRANCOISE  GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	DE GENTILI EMMANUELLE	
FABIANI FRANCOISE  FILIPPI FRANCOISE  GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	DE ZERBI LISANDRU	
FILIPPI FRANCOISE  GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	DEL MORO ALAIN	
GRASSI DIDIER  GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	FABIANI FRANCOIS	
GRAZIANI ANTOINE  GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	FILIPPI FRANCOISE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA  GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	GRASSI DIDIER	
GUIDICELLI LAUDA  LACAVE MATTEA	GRAZIANI ANTOINE	
LACAVE MATTEA	GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
	GUIDICELLI LAUDA	
LINALE SERGE	LACAVE MATTEA	
	LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	MANGANO ANGELINA	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PAOLI JEAN FRANCOIS	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.